

lecteur et en historien adroit, généralise, comble des lacunes par des amalgames rapides, efface les limites géographiques, gomme les différences chronologiques. Ce texte est aussi paradoxal : c'est le seul passage de la *Guerre des Gaules* où les druides apparaissent explicitement. César n'aurait-il jamais rencontré personnellement aucun de ces personnages importants ?

Posidonius avant César

Le paradoxe est levé quand on analyse l'origine de ce passage où César décrit la société gauloise : c'est le produit d'une compilation de lectures, écrites surtout par un écrivain antérieur, Posidonius. Celui-ci, philosophe

stoïcien, l'un des initiateurs du néopythagorisme à Rome, historien, est le premier ethnographe des Gaulois. Originaire d'Apamée (aujourd'hui en Syrie), il ose se rendre en territoire gaulois, au début du 1^{er} siècle avant notre ère, alors que peu de commerçants romains s'y aventurent. Il voyage en Gaule pour enquêter sur l'invasion des Cimbres et des Teutons et y trouve bien d'autres sujets d'intérêts, notamment et surtout les druides. Probablement s'est-il donné pour mission d'étudier les seuls philosophes non grecs qu'il peut rencontrer.

Les liens harmonieux tissés par les druides entre philosophie et religion le fascinent. Selon Sénèque, Posidonius voit dans les druides les héritiers de cet

âge d'or, cher à Platon, où «l'autorité était aux mains des sages». Posidonius croit même retrouver chez les druides des échos de la doctrine pythagoricienne, notamment la croyance en une forme de métempsycose. Il s'intéresse tant à ces prêtres qu'il en néglige les autres aspects de la société dans lesquels il ne voit qu'un reflet archaïque des sociétés de la péninsule italienne.

César recopie donc une relation vieille de plusieurs décennies, peut-être elle-même issue de sources plus anciennes : Posidonius n'a pas tout vu en Gaule et il a certainement utilisé les récits des voyageurs qui l'ont précédé. La société gauloise qui apparaît en toile de fond de la *Guerre des Gaules* n'est pas celle visitée par Posidonius et ses prédécesseurs. Les invasions des Cimbres et des Teutons, la poussée de l'influence romaine et les incursions germaniques ont entretemps ravagé une partie des bases de cette société et modifié les rapports économiques entre les hommes et entre les États. Les institutions politiques sont ébranlées et les druides, piliers de l'ordre ancien, subissent les contre-coups de ces bouleversements.

À l'époque de César, les druides n'ont toutefois pas disparu, ni perdu tout leur pouvoir. Selon un texte de Cicéron, Diviciac, noble Éduen qui joue un grand rôle dans le récit de la *Guerre des Gaules* (les Éduens occupaient une partie du Nivernais et de la Bourgogne, entre la Saône et la Loire), est druide. Il accompagne César dans ses campagnes militaires, il lui sert d'informateur et d'ambassadeur. Diviciac est l'une des pièces maîtresses sur l'échiquier politique que le conquérant met en place dès son arrivée en Gaule. Pourquoi César ne nous signale-t-il pas que son précieux allié est druide ? Cette qualité ne peut lui être indifférente : il est lui-même Grand Pontife, magistrat sacerdotal à la tête du collège des pontifes qui ont en charge la vie religieuse de l'État romain.

Cette question n'est pas secondaire. Les relations entre César et Diviciac, mais aussi entre César et Posidonius, sont à la base de toute notre documentation sur les druides. Pour les comprendre, il nous faut remonter dans le temps, et retracer quelques étapes de l'histoire des druides ; nous verrons que leur rôle social et leur pouvoir ont évolué au cours de l'histoire des peuples celtes.

Les plus anciennes mentions littéraires concernant les druides datent de

Les druides vus par César

Dans toute la Gaule, il n'y a que deux classes d'hommes qui comptent quelque peu et soient estimées. [...] l'une est celle des druides, l'autre est celle des chevaliers. Les premiers s'occupent des affaires religieuses, ils ont en charge les sacrifices publics et privés, expliquent les pratiques religieuses ; à eux se joignent de très nombreux jeunes gens qui viennent recueillir leur enseignement ; enfin ces druides sont chez eux en grand honneur. En effet, ils rendent les jugements dans presque tous les conflits, qu'ils soient publics ou privés, et si quelque crime a été commis, si un meurtre a été perpétré, s'il y a un conflit au sujet d'un héritage ou au sujet de limites, ce sont eux qui jugent, qui décident du dédommagement et de la peine. [...] Tous ces druides obéissent à l'un d'entre eux, celui qui, parmi eux, a la plus grande autorité. À sa mort, si l'un des druides surpasse les autres par son mérite, il lui succède ; si plusieurs paraissent avoir des compétences égales, ils s'affrontent pour obtenir ce pouvoir par le suffrage des druides, quand ce n'est pas par l'emploi des armes. À une date fixe de l'année, ils siègent en un lieu consacré du pays des Carnutes, qui est considéré comme le centre de toute la Gaule. Là, de partout, tous ceux qui ont des différends se réunissent et obéissent à leurs décisions, à leurs jugements. Leur doctrine aurait été créée en Bretagne et, de là, elle aurait été transmise en Gaule – estime-t-on ; et, aujourd'hui encore, ceux qui veulent la connaître plus en détail, le plus souvent, vont là-bas s'y instruire.



Roger Viollet

Les druides ne participent pas habituellement à la guerre et ne paient pas de contribution comme le reste de la population [...] [Les druides] estiment qu'il n'est pas permis par la religion de confier à l'écriture cet enseignement, tandis que pour pratiquement tout le reste, affaires publiques ou privées, l'alphabet grec est utilisé. Ils semblent avoir institué cette règle pour deux raisons : d'une part, parce qu'ils ne veulent pas que leur doctrine soit divulguée ni que, d'autre part, ceux qui apprennent, confiants dans l'écriture, mettent moins à contribution leur mémoire. Il arrive en effet, assez ordinairement, qu'apprenant sous la protection de l'écrit, on relâche son attention et sa mémoire. Les druides avant tout veulent convaincre que les âmes ne disparaissent pas, mais qu'après la mort elles quittent les corps pour aller dans d'autres corps ; ils pensent que cette croyance stimule au plus haut point le courage, parce qu'elle fait mépriser la mort. Par ailleurs, ils dissertent abondamment sur les astres et leur mouvement, sur la grandeur du monde et de la Terre, sur la nature des choses, sur la puissance des dieux immortels et sur leurs compétences, et ces connaissances, ils les transmettent à la jeunesse.»

Guerre des Gaules, chapitre VI
(Traduction J.-L. Brunaux, Ed. Errance)

la fin du III^e siècle avant notre ère. On les doit à Antisthène de Rhodes, qui écrivit le traité *La magie*, et à Sotion d'Alexandrie qui, à la même époque, rédigea la première histoire de la philosophie. Ces deux mentions prouvent, d'une part, que le druidisme était alors un phénomène assez important pour être connu des Grecs et, d'autre part, que dans ce mouvement la philosophie avait déjà une place aussi grande que les pratiques magiques ou divinatoires. C'est donc au II^e siècle avant notre ère qu'il faut placer la période d'expansion maximale du druidisme.

L'émergence du druidisme

Quand et où les druides sont-ils apparus ? Les opinions divergent déjà dans l'Antiquité. Alors que les historiens de la philosophie rapprochent les doctrines druidiques de celles de Pythagore et supposent qu'elles ont une origine orientale, César mentionne une autre hypothèse, énoncée plus tard : le druidisme serait apparu dans l'île de Bretagne. Cette hypothèse, suivant les termes mêmes du conquérant romain, a été très tôt mise en doute par les historiens. Aujourd'hui l'archéologie l'infirme définitivement. De nombreuses fouilles montrent en effet que les Celtes, des populations belges, n'arrivèrent en Grande-Bretagne que dans le courant du III^e siècle avant notre ère. Comment, en moins d'un siècle, le druidisme y serait-il apparu et s'y serait-il développé, aurait-il diffusé en Gaule et se serait-il fait connaître de lointains auteurs grecs ?

Les Belges ont plus vraisemblablement introduit le druidisme dans cette île, où il a été conservé sous sa forme première, comme d'autres traits de civilisation, archaïsmes dont César s'étonne quand il aborde ses rivages. Ainsi, au I^{er} siècle avant notre ère, le druidisme des Bretons apparaît-il aux autres confréries comme un conservatoire de mythes et de rites, dont la tradition, pourtant hautement vénérée par ces dépositaires, adeptes de la culture orale, commence à s'estomper sur le continent.

Rien n'indique en outre que le druidisme, en tant que doctrine constituée, soit né en Gaule ni même qu'il y soit présent avant la fin du IV^e siècle. Aux V^e et IV^e siècles avant notre ère, la religion ne livre aucune trace archéologique nettement repérable sur le territoire : les lieux de culte nous

demeurent inconnus, probablement parce que l'activité religieuse se déroule dans le cercle restreint de la famille, dans la demeure ou à proximité des sépultures. Les dernières invasions celtiques du début du III^e siècle (dont celle des Belges) auraient donc introduit en Gaule la philosophie et la conception sacerdotale des Celtes d'Europe centrale et des Galates d'Asie Mineure. La connaissance qu'en ont les Grecs dès le III^e siècle provient probablement des rivages orientaux de la Méditerranée, où transitent et s'installent plusieurs peuples celtes.

Ces nouvelles populations qui s'installent en Gaule à la fin du IV^e et au début du III^e siècle avant notre ère arrivent avec des conceptions religieuses affirmées : elles construisent rapidement et simultanément de grands sanctuaires. La taille de ceux-ci nécessite de puissants corps de prêtres pour les desservir. Ces prêtres sont capables de concevoir des constructions monumentales et complexes, colonnades, temples ou porches de géométrie régulière. Ils possèdent donc un savoir architectural et des connaissances théoriques

corollaires en mathématiques et en astronomie. La complexité des rites accomplis sur les sanctuaires, que nos fouilles ont permis de reconstituer, dénote aussi des connaissances d'ordre plus pratique, notamment en anatomie humaine et animale. Ces savants religieux sont les druides, dont la littérature grecque et romaine évoque si souvent le savoir multiple.

Ces corps sacerdotaux comprennent de grands intellectuels, des philosophes qui prétendent comprendre la langue et le désir des dieux, et souhaitent mettre en pratique leur système idéologique. Comme les grands philosophes grecs des V^e et IV^e siècles avant notre ère, ils recherchent une constitution politique idéale et exercent leurs compétences autant dans la politique et dans la diplomatie que dans le domaine divin. Les théories des druides, et les druides eux-mêmes, essaient en Gaule. Ces prêtres-philosophes affermissent leur pouvoir en trouvant un équilibre entre des régimes royaux condamnés à disparaître, des noblesses imbues d'un pouvoir guerrier et financier trop grand et des



2. LA PLUPART DES SANCTUAIRES gaulois découverts à ce jour (points rouges) sont situés sur le territoire de la Gaule Belgique, l'une des trois provinces que définit César, avec la Celtique et l'Aquitaine. Les noms portés sur cette carte sont ceux des principales nations gauloises à l'époque de la conquête romaine.



R. Agache/PLS

3. LA FOUILLE en cours du sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre, dans la Somme, a révélé le fossé (traits rouges) qui entoure l'enclos sacré. Le long de la palissade intérieure, de nombreux restes humains (en rose) ainsi qu'un temple et un autel (carrés rouges) témoignent du culte rendu aux guerriers. À l'intérieur, un charnier a été découvert (en bleu). Les traces blanches au sol sont les vestiges d'un sanctuaire gallo-romain, dont le plan reprend celui du sanctuaire celte. Cette coïncidence fréquente incite aujourd'hui à rechercher les lieux de cultes celtes sous les temples romains construits postérieurement.

masses plébéiennes nombreuses et productrices de richesses matérielles.

Les druides s'emparent d'un pouvoir religieux et juridique contesté depuis longtemps aux roitelets celtes. La description de César laisse entendre que les druides ne s'occupent guère des affaires militaires. En revanche, elle est moins précise pour ce qui est du pouvoir proprement politique. Un auteur certes tardif, mais qui reprend les sources alexandrines du II^e siècle avant notre ère, Dion, dit Chrysostome, remarque à la fin du I^{er} siècle : «[Les druides] commandaient, les rois n'étant que leurs serviteurs et les ministres de leurs volontés.» Quelle est la part de caricature d'une telle description ? C'est en tout cas un autre témoignage de la tendance qu'ont les druides à étendre leurs compétences à toutes les sphères de la société.

Les druides, jusqu'au I^{er} siècle avant notre ère, sont d'extraction noble : ils sont peut-être les puînés des grandes familles ou ceux dont les capacités physiques ne permettent pas la carrière militaire. À ce point de vue, César est explicite : les druides échappent à l'impôt (ce qui sous-entend qu'ils auraient dû en payer), ils enseignent aux enfants

nobles, ils conseillent les rois, les sénats, les assemblées guerrières ou juridiques, toutes institutions composées de nobles. Cette origine patricienne conforte certainement leur tentation de participer à la vie politique tumultueuse des grandes nations gauloises.

Comme à Rome, fonction sacerdotale et responsabilité politique se mêlent. Aussi ne faut-il pas s'étonner que César ne voie en Diviciac qu'un prince allié, capable de persuader les Éduens des bienfaits de la loi romaine. Sa qualité de druide est l'équivalent de celle de pontife pour César, marchepied nécessaire à une carrière politique.

Le déclin après la conquête

Ce rôle, mis à contribution par le proconsul romain qui utilise plus la diplomatie et la manipulation politique que la stratégie guerrière, n'est pas toléré après la conquête. Les Romains n'interdisent pas la religion gauloise : ils respectent les lieux de culte indigènes, ne tentent pas d'imposer leurs divinités et attendent que, de leur propre mouvement, les Gaulois se romanisent. Ils n'acceptent toutefois pas que

des prêtres se mêlent de politique. Auguste leur porte un premier coup en interdisant aux druides la dignité de citoyen. Tibère pourchasse ceux qui se livrent à la divination ou à des prophéties, dont le caractère séditieux est aisément imaginable. Enfin, Claude interdit définitivement tout culte qualifié de druidique.

Plinie, dans la seconde moitié du I^{er} siècle, décrit les druides comme des mages, voire de vulgaires sorciers. Pomponius Mela indique, à la même époque, qu'ils se sont réfugiés dans la clandestinité, où ils continuent à enseigner à quelques jeunes nobles. En 70, lors de la révolte dite de Civilis, nom du chef batave qui entraîne avec lui les tribus germanes et une grande partie de la Gaule, ils attisent la résistance contre l'occupant romain en diffusant des prophéties sur la fin de l'Empire. À partir du moment où ils quittent leurs sanctuaires et se séparent de la classe au pouvoir, les druides se coupent de leur base traditionnelle et laissent la place aux éléments les moins élevés de leurs confréries, qui accordent plus d'importance à la magie qu'à la raison. Ce sont ces mages qui gagnent les confins du monde celtique, la Germanie ou les îles Britanniques. Les croyances qu'ils répandent n'ont qu'un lointain rapport avec la religion philosophique des druides de la période hellénistique.

L'identification du druidisme à cette tradition magique fut facilitée par les récits des voyageurs grecs et latins des périodes précédentes. Ceux-ci décrivent en effet les cultes célébrés par les druides comme des sujets d'étonnement afin de flatter le goût de l'anecdote et de l'exotisme des lecteurs antiques. La religion des Celtes était-elle toutefois si différente de celles pratiquées par les peuples voisins ? Les comparaisons linguistiques et mythologiques éclairent sa nature sociale et culturelle.

Dès le début du XIX^e siècle, l'Allemand Jakob Grimm, l'un des deux célèbres frères Grimm, note que deux peuples parlant des langues de structure et de vocabulaire proches devaient avoir des croyances religieuses semblables : les mots de même racine reflètent des formes conceptuelles communes. Les premières comparaisons entre les langues européennes, puis entre les langues dites «indo-européennes», font apparaître de telles identités dans le domaine religieux.

En 1918, dans un article intitulé *Les correspondances de vocabulaire entre l'indo-iranien et l'italo-celtique*, le celtsisant Français Joseph Vendryes relève plusieurs similitudes entre ces quatre vocabulaires, dans les domaines religieux, éthique, juridique et politique. Il en conclut : «L'Inde et l'Iran d'une part, de l'autre l'Italie et la Gaule, ont conservé en commun certaines traditions religieuses, grâce au fait que ces quatre pays sont les seuls du domaine indo-européen à posséder des collèges (ou des classes) de prêtres. Brahmanes, druides ou pontifes, prêtres du védisme ou de l'avestisme, malgré les différences qui ne frappent que trop les yeux, ont tout de même ceci de commun de maintenir chacun une tradition antique. Ces organisations sacerdotales supposent un rituel, une liturgie du sacrifice, bref un ensemble de pratiques, de celles qui se renouvellent le moins.[...] Mais il n'y a pas de liturgie ni de rituel sans des objets sacrés dont on garde les noms, sans des prières que l'on répète sans y rien changer. De là, dans les vocabulaires, des conservations de

mots qu'on ne s'expliquerait pas autrement.»

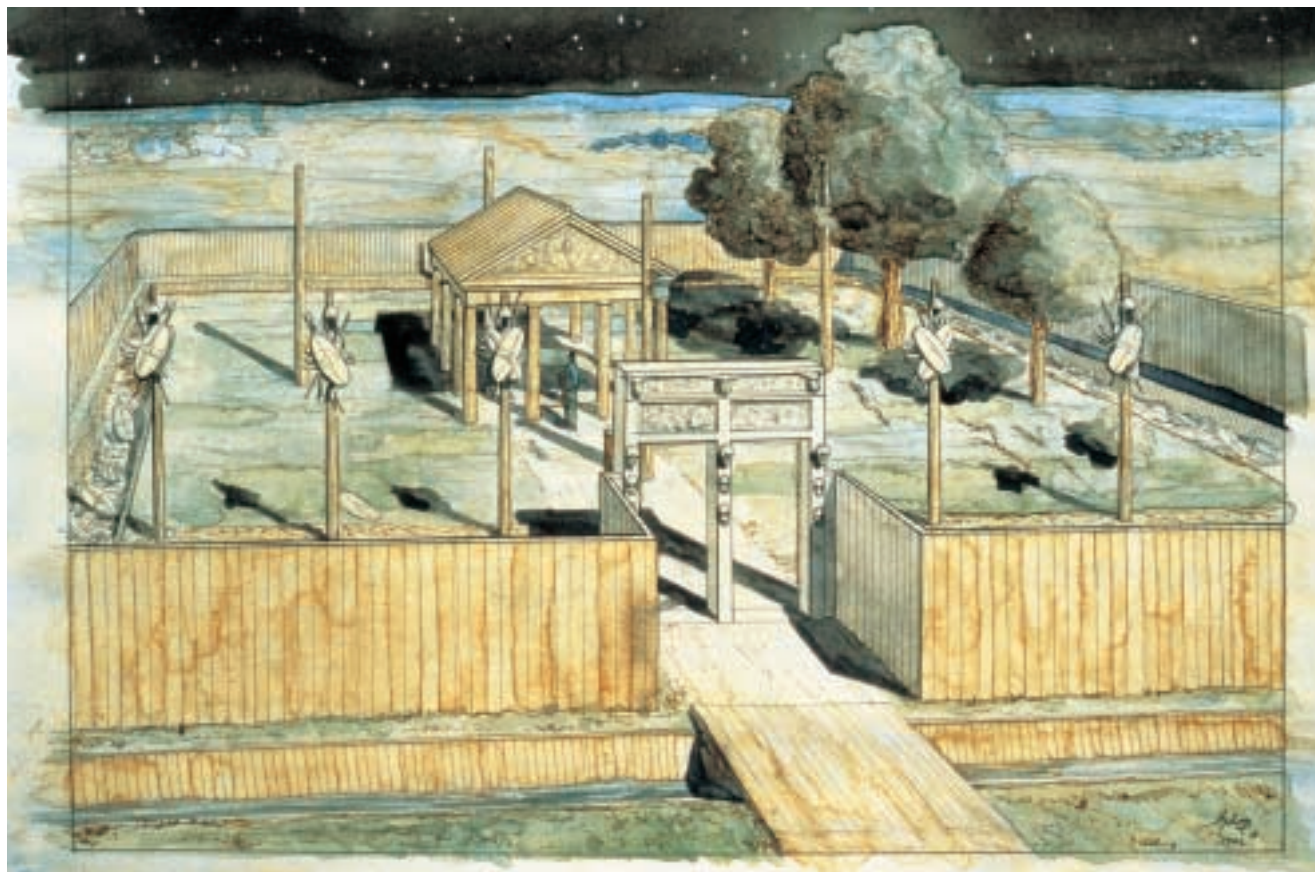
Ce constat est aujourd'hui confirmé par l'archéologie : la religion gauloise n'est pas isolée parmi les autres cultes du monde antique. Dans les formes du culte ou dans la nature du personnel sacerdotal, les similitudes avec les faits latins, grecs ou orientaux sont nombreuses. Les druides ont de multiples points communs avec les flamines, prêtres romains qui ont gardé les aspects les plus archaïques, les mages perses et les brahmanes. Issus souvent de familles royales, ils forment des castes ou des classes fermées qui, pour autant, ne les éloignent pas des plus hautes responsabilités. Ils tissent une subtile dialectique avec le pouvoir militaire, au prix d'un conservatisme dans les façons de vivre, le mode de recrutement, la pratique du culte.

Les sanctuaires celtes

La découverte, depuis 20 ans, sur le territoire de la Gaule, de sanctuaires analogues à ceux du monde gréco-romain a confirmé ces similitudes. Ces

sanctuaires accueillent des rites beaucoup plus riches et complexes que la simple cueillette du gui. Ce sont des enclos sacrés, matérialisés par des murs, contenant des autels et des temples et où l'on pénètre par un porche monumental. Toutes ces constructions sont de bois et de torchis, mais richement décorées et conçues dans une architecture inspirée des modèles grecs : les temples, de plan quadrangulaire et ouverts par une colonnade, ressemblent aux temples grecs. Les Celtes, qui s'aventurèrent dans les grands sanctuaires grecs de Delphes ou de Dodone à la fin du IV^e siècle, y ont-ils trouvé des modèles, ou leurs influences sont-elles plus anciennes encore ?

En France, une cinquantaine de ces sanctuaires ont été reconnus. Ils sont en majorité sur le territoire des peuples belges (Picardie, Normandie, Champagne-Ardenne). Les plus anciens datent de la fin du IV^e ou du début du III^e siècle avant notre ère ; ils sont utilisés jusqu'à la conquête, puis sont progressivement romanisés. Réparties régulièrement, ces installations



J.-C. Gouvin/Ed. Errance

4. LE SANCTUAIRE DE GOURNAY-SUR-ARONDE, dans l'Oise, a un plan typique des sanctuaires celtes. On accédait à l'enceinte sacrée, entourée d'un fossé et d'une palissade, par un porche. En son centre, un petit temple carré abritait une fosse sacrée où étaient

précipités les animaux sacrifiés. Le temple est ici dessiné sous une forme classique que les Celtes ont pu contempler en Grèce ou en Italie lors de leur migration à la fin du IV^e siècle. Les os étaient ensuite exhumés et les crânes exposés sur le porche.